



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 25 mars 2019, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Monsieur Jean-Paul Giroux
Monsieur Réal Émond
Madame Julie Brisson

Absents : Monsieur Réjean Tremblay
Madame Marie-Claude Boudreault

Assiste également à cette séance : Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 156 du *Code municipal du Québec* stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le vendredi, 22 mars 2019, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire du 25 mars 2019 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19 h 00 heures.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du règlement no 19-04 sur la gestion contractuelle
- 3.0 Service aquatique Haute-Côte-Nord
- 4.0 Forum à vive allure
- 5.0 Construction Gérard Murray Inc./ Autorisation de paiement partiel
- 6.0 Demande de contribution de bourses d'études/ Centre d'études collégiales de Forestville
- 7.0 Demande de la Fabrique St-Paul de Longue-Rive / Bingo
- 8.0 Affaires nouvelles (si tous les membres du conseil sont présents)
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-03-3455**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation transmis le 22 mars 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mars 2019.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 19-04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle (résolution 10-12-2228) a été adoptée par la Municipalité le 9 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 14 mars 2019;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pouvant être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

**RÉSOLUTION
19-03-3456**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 19-04 SUR
LA GESTION CONTRACTUELLE.**



N° de résolution

**RÉSOLUTION
19-03-3457**

SERVICE AQUATIQUE HAUTE-CÔTE-NORD

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appuie la démarche du Service aquatique Haute-Côte-Nord auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord afin d'obtenir une aide financière pour permettre l'embauche d'une ressource permanente à temps partiel visant à assurer la gestion administrative du service et ce, afin d'en assurer la pérennité.

FORUM A VIVE ALLURE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement des frais d'inscription et de déplacements de madame Julie Brisson et monsieur Serge Dion afin d'assister au Forum à vive allure qui se tiendra à Baie-Comeau les 30 avril et 1^{er} mai prochain.

**CONSTRUCTION GÉRARD MURRAY INC./ AUTORISATION
DE PAIEMENT PARTIEL**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement partiel au montant de 85 000\$ pour les travaux effectués pour la construction des murs de l'ancienne scierie, attendu que certains travaux de finition sont à effectuer.

**DEMANDE DE CONTRIBUTION DE BOURSES D'ÉTUDES /
CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE FORESTVILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 200\$ au Centre d'études collégiales de Forestville afin de contribuer à la remise des bourses d'études pour l'année 2018-2019 dans le cadre du gala qui se tiendra jeudi le 16 mai 2019 à 17 h 30 au Centre d'études collégiales à Forestville.

**DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-PAUL DE LONGUE-RIVE /
BINGO**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**RÉSOLUTION
19-03-3461**



N° de résolution
ou annotation.

**RÉSOLUTION
19-03-3462**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

QUE le Conseil autorise la Fabrique St-Paul de Longue-Rive à utiliser la salle du Centre communautaire au 530, route 138 pour la tenue des bingos hebdomadaires qui se tiennent les dimanches en après-midi pour la période du 27 mai 2019 au 26 mai 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 20, Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 22.

LEVÉE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 22.

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 5

Donald Perron, Maire

Chantale Otis, directrice générale et
Secrétaire-trésorière